

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à demande figurant dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera le compte rendu des principaux faits survenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon précédent rapport, daté du 25 mai 2016 (S/2016/482), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux en matière de politique, de paix et de sécurité

2. La situation politique de la sous-région est restée dominée par les préparatifs, la tenue et les suites des consultations électorales, dont un certain nombre ont été caractérisées par de graves tensions et violences aussi bien avant qu'après le déroulement du processus électoral.

3. La lutte contre Boko Haram, menée notamment dans le cadre de la Force multinationale mixte (FMM), s'est poursuivie pendant la période considérée. Malgré les progrès notables accomplis par la Force, la crise provoquée par Boko Haram a continué de sévir dans le bassin du lac Tchad. Parallèlement, l'action engagée à l'échelle internationale, régionale et nationale contre la LRA s'est poursuivie dans le contexte du retrait prévu des forces ougandaises de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'Union africaine et de ses incidences probables sur la stratégie de lutte contre la LRA.

16-19581 (F) 291116 291116





4. La situation économique difficile dans laquelle se trouve la sous-région, marquée par la chute des cours mondiaux du pétrole, les difficultés de diversification de l'économie et les problèmes d'intégration économique, a continué d'attiser les tensions politiques et sociales.

5. Le Sommet des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale s'est tenu à Malabo le 30 juillet, sous la présidence de la Guinée équatoriale. Les participants au Sommet ont examiné le texte d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne ainsi que la situation économique et les conditions de sécurité dans la sous-région. Les Chefs d'État ont décidé de mettre à la disposition de la République centrafricaine 4 milliards de francs CFA (environ 6,8 millions de dollars) aux fins de la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. La mise en place d'un comité de pilotage et d'une présidence consacrés aux réformes économiques et financières au sein de la CEMAC a été proposée afin d'aider la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à faire face aux difficultés économiques actuelles.

6. À ce jour, quatre pays de la sous-région ont élaboré des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, à savoir le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les femmes demeurent sous-représentées dans le secteur de la sécurité en Afrique centrale, quatre pays seulement comptant plus de 20 % de femmes dans leurs forces de police, tandis que la proportion de femmes dans l'armée oscille entre 2 % et 3 % dans la plupart des pays d'Afrique centrale.

7. Le 15 novembre, les présidents de la Guinée équatoriale et du Gabon ont signé, en ma présence, un compromis par lequel ils ont décidé de confier à la Cour internationale de justice le règlement pacifique du différend frontalier qui oppose de longue date les deux pays. La cérémonie de signature s'est tenue à Marrakech (Maroc).

8. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily du Sénégal, évoquant des raisons personnelles, a présenté sa démission à compter du 31 octobre, et j'ai nommé François Louncény Fall de la Guinée Représentant spécial par intérim à compter du 1er novembre.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

9. En Angola, au septième congrès ordinaire du parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, tenu à Luanda du 17 au 20 août, le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, a été réélu à la tête du parti. Lors d'une réunion du comité central du parti organisée le 23 août, l'ancien Ministre de la défense, João Manuel Gonçalves Lourenço, a été nommé Vice-Président du parti, en remplacement de Roberto de Almeida. Les opérations d'inscription sur les listes électorales en vue de l'élection présidentielle de 2017 ont débuté le 25 août 2016 et se poursuivront jusqu'au 31 mars 2017.

10. Au Cameroun, à la suite du remaniement ministériel qui a eu lieu en octobre 2015, le projet d'élection anticipée semble avoir été mis de côté, et ce, même après que des dirigeants, des partisans et des journalistes de l'opposition ont été arrêtés plus tôt en 2016 pour avoir critiqué le projet de révision constitutionnelle qui aurait

pu préparer le terrain en vue de la tenue d'une élection présidentielle anticipée. Le Gouvernement a engagé une évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix dans l'Extrême-Nord, avec l'appui de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, en vue d'apporter une réponse adéquate aux problèmes humanitaires, de relèvement et de développement causés par la crise liée à Boko Haram.

11. Le Groupe international de contact pour la République centrafricaine a tenu sa neuvième réunion à Bangui le 25 août. Cette réunion a rassemblé la Communauté Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les Gouvernements angolais, tchadien et congolais. Plusieurs points ont notamment été examinés à cette occasion : les mesures prises par le Gouvernement de la République centrafricaine dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; la décision annoncée par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale d'entraîner chacun un bataillon des forces armées de la République centrafricaine; la nécessité d'un dialogue avec les groupes armés; la décision de transformer le Groupe international de contact, coprésidé par l'Union africaine et la République du Congo au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en un groupe international de soutien coprésidé par l'Union africaine et l'ONU et chargé de coordonner les efforts de reconstruction en République centrafricaine. En octobre, une nouvelle flambée de violences intercommunautaires dans le pays a entraîné la mort de dizaines de civils. Les actes de violence ont également touché l'Organisation : le 24 octobre, quatre soldats de la paix ont été blessés lors d'une grande manifestation contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Gouvernement, au cours de laquelle au moins quatre civils sont morts.

12. Le 8 août, le Président tchadien Idriss Déby Itno a été investi pour un cinquième mandat, sur fond de manifestations de l'opposition au sujet des résultats de l'élection présidentielle du 10 avril. Les affrontements entre l'opposition et les forces de sécurité ont fait un mort. Le 26 juillet, 31 partis d'opposition avaient créé une coalition baptisée Front de l'opposition nouvelle pour l'alternance et le changement, qui avait appelé les Tchadiens à s'unir pour protester contre le nouveau mandat du Président. Dans une déclaration ultérieure, le Front a demandé l'ouverture d'un dialogue avec le Gouvernement sous les auspices de partenaires internationaux, tout en soulignant également son intention d'appeler à une action de grande envergure. En réponse, la Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution, une coalition plus ancienne, a décidé d'expulser ceux de ses membres qui avaient rejoint le Front de l'opposition nouvelle pour l'alternance et le changement.

13. Le 14 août, le Premier Ministre tchadien, Albert Pahimi Padacké, qui avait été reconduit dans ses fonctions par le Président le 9 août, a annoncé la composition de son nouveau gouvernement, qui comprend 38 membres dont sept femmes. Le 26 août, le Parlement tchadien a adopté le programme politique quinquennal présenté par le Premier Ministre.

14. Au Congo, le général Jean-Marie Michel Mokoko, ancien candidat à la présidentielle du 20 mars, a été arrêté le 14 juin et inculpé de tentative d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention illégale d'armes le 16 juin. Le 17 août, il a en outre été également accusé de troubles à l'ordre public. Ses demandes de mise en

liberté provisoire ont été rejetées. Le 25 juillet, le Président du parti d'opposition Unis pour le Congo, Paulin Makaya, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour incitation aux troubles à l'ordre public après avoir organisé une manifestation non autorisée en octobre 2015 pour protester contre le référendum constitutionnel. Lors d'une conférence de presse tenue le 29 juillet, Guy-Brice Parfait Kolélas, ancien candidat à la présidence et dirigeant de l'opposition, a appelé au dialogue sous les auspices de la communauté internationale et demandé la grâce présidentielle de M. Mokoko. Début octobre, le Premier Ministre et le maire de Brazzaville ont lancé le colloque sur le thème « vivre ensemble », qui a réuni des acteurs politiques en vue d'adopter, à l'intention du Président, des recommandations visant à répondre aux doléances politiques.

15. Selon le rapport d'une commission d'enquête remis au Ministre congolais de la justice le 31 août, les attaques survenues à Brazzaville le 4 avril 2016, à savoir le jour même où la Cour constitutionnelle a validé les résultats définitifs de l'élection présidentielle, étaient le fait de miliciens Ninjas opérant sous le commandement de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, aussi connu sous l'appellation « Pasteur Ntumi ». En dépit des mesures vigoureuses prises par les forces nationales de sécurité pour appréhender M. Bintsamou, on ignore toujours où il se trouve. En septembre, plusieurs attaques ont été perpétrées dans la région du Pool, apparemment par des miliciens Ninjas, contre les forces de sécurité, des responsables locaux, des civils et des travailleurs humanitaires. Le nombre de morts et de blessés reste indéterminé. Un conflit de faible intensité se poursuit dans la région.

16. Le 22 juin, le Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema, qui avait été réélu le 24 avril, a formé son nouveau gouvernement composé de 36 ministres. Son fils aîné, Teodorin Nguema Obiang Mangue, a été promu Vice-Président chargé de la défense et de la sécurité, tandis que son autre fils, Gabriel Mbega Obiang Lima, a conservé le portefeuille des mines et des hydrocarbures. Au total, huit nouveaux ministres, dont trois femmes, ont rejoint le Gouvernement.

17. Au Gabon, l'élection présidentielle a eu lieu le 27 août sous les yeux d'observateurs régionaux et internationaux. Le 31 août, le Ministre de l'intérieur a annoncé les résultats provisoires, indiquant que le Président sortant, Ali Bongo Ondimba, avait obtenu 49,80 % des suffrages, ce qui l'assurait d'être réélu, tandis que le principal candidat de l'opposition, Jean Ping, le suivait de près avec 48,23 % des voix. M. Ping a contesté ces résultats et, dans la soirée du même jour, des affrontements ont éclaté à Libreville et dans d'autres villes entre ses partisans et les forces de sécurité. Un certain nombre de commerces ont été pillés et plusieurs édifices publics, dont le siège de l'Assemblée nationale, ont été incendiés. Le 1er septembre, les forces de sécurité ont effectué une descente au quartier général de campagne de M. Ping, où se trouvaient un certain nombre de dirigeants de l'opposition et de militants de la société civile, qui ont été placés de facto en détention jusqu'au 2 septembre. Les services Internet, l'envoi de SMS et l'accès aux réseaux sociaux ont été suspendus pendant environ quatre semaines. Les troubles auraient fait trois morts et un nombre indéterminé de blessés et donné lieu à plus de 800 arrestations. Selon le Procureur général, 70 personnes étaient toujours en détention début octobre, dont 31 accusées de flagrant délit de violences et 39 placées en détention provisoire pour l'incendie et la destruction délibérés de biens publics et privés ainsi que pour des faits de pillage.

18. Le 5 septembre, le Ministre de la justice et des droits humains, qui exerçait également les fonctions de deuxième Vice-Premier Ministre, a démissionné à la fois du Gouvernement et du parti au pouvoir pour protester contre les résultats de l'élection présidentielle. Il a appelé à un nouveau décompte des voix bureau de vote par bureau de vote. Le même jour, le Président de l'Union africaine, M. Déby Itno, a fait savoir qu'une délégation de haut niveau composée de chefs d'État africains, accompagnés de hauts responsables de la Commission de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, serait dépêchée à Libreville pour rencontrer les parties prenantes et désamorcer les tensions. Toutefois, le 8 septembre, le Ministre des affaires étrangères a annoncé le report de cette visite, faisant état d'incompatibilités entre les calendriers des dirigeants concernés.

19. Le 8 septembre, M. Ping a déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle pour obtenir un recomptage des voix exprimées dans chacun des bureaux de vote de la province du Haut-Ogooué où, selon les résultats provisoires, M. Bongo Ondimba avait obtenu 95,46 % des suffrages avec un taux de participation de 99,93 %. M. Ping demandait qu'un nombre égal de représentants de son camp et de celui de M. Bongo Ondimba, ainsi que des observateurs de la communauté internationale, soient présents lors des délibérations de la Cour. Deux autres candidats indépendants ont également saisi la Cour constitutionnelle. Le 15 septembre, les avocats de M. Bongo Ondimba ont déposé une demande reconventionnelle, refusant la présence d'experts internationaux mais acceptant le recomptage des voix de tous les bureaux de vote de la province contestée.

20. Le 24 septembre, la Cour constitutionnelle a confirmé la réélection de M. Bongo Ondimba et partiellement modifié les résultats définitifs du scrutin, qui s'établissaient à 50,66 % des voix pour le président sortant et 47,24 % pour M. Ping. Elle a aussi modifié le taux de participation, désormais estimé à 57,35 %. Aucun incident mettant en cause la sécurité n'a été déploré à Libreville, ni dans les autres grandes villes du pays à la suite de l'annonce par la Cour des résultats définitifs du scrutin. Immédiatement après la décision de la Cour, le Président a réaffirmé son intention de créer des conditions favorables à un dialogue politique et appelé l'ensemble des responsables politiques à œuvrer avec lui pour le bien de la nation. Le même jour, M. Ping a qualifié cette même décision de « déni de droit », dénonçant le parti pris de la Cour, et juré qu'il ne reculerait pas. Le Président a prêté serment pour un second septennat le 27 septembre.

21. Le 28 septembre, le Président a nommé le Ministre des affaires étrangères, Emmanuel Issoze Ngondet, au poste de Premier Ministre et lui a demandé de former un gouvernement d'ouverture, dont la composition a été rendue publique le 2 octobre. Si trois figures mineures de l'opposition, dont un ancien candidat à la présidence, figuraient parmi les ministres, il n'y avait pas parmi ceux-ci d'alliés de poids de M. Ping. Le nouveau Gouvernement comptait plusieurs jeunes ministres et 12 femmes, portant ainsi à 30 % la proportion de femmes au Gouvernement. Un nouveau ministère consacré au dialogue politique a été créé. Jusqu'à ce jour, M. Ping continue de rejeter l'invitation au dialogue du Président. Les tensions restent vives dans le pays, ce qui a pour effet d'entraver le fonctionnement de la plupart des écoles publiques et des universités depuis le 31 octobre, date officielle de la rentrée universitaire.

22. À Sao Tomé-et-Principe, l'élection présidentielle s'est déroulée dans le calme le 17 juillet. Selon les résultats provisoires publiés par la commission électorale le

18 juillet, M. Evaristo Carvalho, candidat du parti du Premier Ministre, Patrice Trovoada, Acção Democrática Independente, a recueilli 50,1 % des suffrages, contre 24,8 % pour le Président sortant, Manuel Pinto da Costa. Toutefois, le 21 juillet, la Cour suprême a annulé ces résultats provisoires au motif que la commission électorale aurait dû attendre pour les annoncer l'achèvement du décompte des voix du district de Maria Louise, qui n'avait voté que le 20 juillet, ainsi que de celles de la diaspora. M. Pinto da Costa et la candidate arrivée en troisième place, Maria das Neves, ont déposé une plainte en demandant l'invalidation du scrutin, l'organisation de nouvelles élections et la démission du président de la commission électorale.

23. La Cour constitutionnelle a par la suite ordonné la tenue du second tour de la présidentielle le 7 août, avec la participation de M. Carvalho et M. Pinto da Costa. Ce dernier a toutefois boycotté le second tour, arguant du fait que sa participation reviendrait à cautionner les actes, frauduleux selon lui, survenus au cours du processus électoral et ignorés par la Cour constitutionnelle. Le second tour s'est déroulé à la date prévue, avec la seule participation de M. Carvalho, qui a été officiellement déclaré vainqueur le 19 août. Son investiture à la présidence a eu lieu le 3 septembre.

Boko Haram

24. Les militants de Boko Haram ont continué de lancer des attaques violentes et de perpétrer des attentats-suicides, se livrant notamment à des prises d'otages et à des vols de bétail et pillant des villages. La région de l'Extrême-Nord du Cameroun a été le théâtre d'une résurgence de la violence, comme le 21 août à Mora, quartier général du secteur 1 de la Force multinationale mixte. Le 21 novembre, Boko Haram a lancé trois attaques dans le nord du Cameroun, notamment à Darak où six soldats camerounais ont été tués. Le groupe a continué de privilégier comme mode opératoire les attentats-suicides contre des mosquées, des marchés locaux et d'autres lieux publics très fréquentés. Depuis juillet 2015, au moins 40 attentats-suicides ont frappé le Cameroun.

25. Au Tchad, les attaques lancées par Boko Haram ont continué de nuire au commerce transfrontalier ainsi qu'aux moyens de subsistance de la population locale. Le 14 août, deux attentats se sont produits dans la zone de Kaiga Kinjira, aux abords de la frontière nigériane, suivis d'un nouvel attentat, dans la même zone, le 26 août. Au cours de la période considérée, quelque 850 personnes qui seraient associées à Boko Haram, en majorité des femmes et des enfants, se sont rendues à la Force multinationale mixte au Tchad, ce qui porte à 1 500 environ le nombre total de déserteurs au cours des derniers mois. Les autorités tchadiennes ont demandé une aide internationale en vue de la réinsertion des transfuges de Boko Haram et des membres de leur famille.

26. Au cours de la période considérée, une scission est intervenue à la tête de Boko Haram. Abu Musab al-Barnawi a été désigné comme nouveau dirigeant du groupe par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), aussi connu sous le nom de Daech. Celui qui en était précédemment reconnu comme le chef, Abubakar Shekau, a continué d'affirmer son autorité tout en maintenant son allégeance à l'EIIL. Cette scission serait due au fait que ce dernier n'aurait pas suivi les injonctions des dirigeants de l'EIIL, notamment celle de ne plus utiliser d'enfants pour commettre des attentats-suicides.

27. Les opérations de la Force multinationale mixte ont continué à viser des éléments de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. La Force a en particulier lancé en juin une opération de grande ampleur, appelée « Opération Gama Aiki », en vue d'éradiquer Boko Haram. Le 8 juillet, les chefs d'état-major des quatre pays concernés et le commandant de la Force se sont rencontrés à Diffa, au Niger, pour faire le bilan des opérations militaires en cours.

28. Les enfants, notamment les filles, sont particulièrement vulnérables face à l'insécurité créée par la menace que pose Boko Haram de manière plus générale. Ils risquent d'être enlevés et recrutés de force par le groupe, notamment pour commettre des attentats-suicides. D'une façon générale, les garçons sont recrutés pour grossir les rangs des combattants, tandis que les femmes et les filles enlevées sont appelées à devenir des esclaves sexuelles et à être soumises à des mariages forcés ou au travail forcé.

Armée de résistance du Seigneur

29. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure une menace persistante pour les civils, en particulier dans l'est de la République centrafricaine et dans les zones où la présence de forces de sécurité est faible ou inexistante. Au cours de la période considérée, un groupe appartenant à la LRA était également présent dans le Parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, mais les activités de la LRA dans ce pays sont pour l'essentiel restées localisées dans les zones frontalières de la République centrafricaine, ce qui semble indiquer que les éléments de la LRA impliqués dans des activités de braconnage dans le Parc national de la Garamba ces derniers mois ont traversé la frontière ou avaient l'intention de le faire. Selon des déserteurs, la LRA continue à enlever des civils, y compris des enfants, et cherche notamment à s'emparer de jeunes garçons pour les soumettre à un entraînement militaire.

30. Un grand nombre d'incidents impliquant la LRA ont également été observés en République centrafricaine, en raison de l'intensification des activités du groupe du docteur Achaye, qui est à l'origine de cinq incidents survenus en août, dont l'attaque d'une patrouille ougandaise près du village de Kitessa, ainsi que de l'éventuel déplacement d'éléments de la LRA dans la préfecture de Haute-Kotto vers Kafia Kingi. Des éléments de la LRA ont continué de se livrer à des pillages et ont notamment attaqué le 20 août la mine de Yangou Waka, située à proximité de Sam Ouandja.

31. En République démocratique du Congo toujours, des éléments de la LRA ont continué à tendre des embuscades à des civils se déplaçant sur les axes principaux des territoires de Dungu et Niangara au nord-est de la province du Haut-Uélé, ainsi que sur les territoires d'Ango et de Bondo, situés au nord-ouest de la province du Bas-Uélé, à la frontière avec la République centrafricaine. Parmi les incidents impliquant la LRA figuraient des embuscades, des pillages, l'enlèvement de civils, souvent pour les forcer à transporter des biens, et des attaques armées contre les forces de sécurité.

32. L'Ouganda, après avoir fait part de son intention de retirer ses forces opérant en République centrafricaine sous la bannière de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine avant septembre, a ensuite décidé de reporter ce retrait au 31 décembre.

33. Le 23 août, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a pris des sanctions économiques à l'encontre des deux fils de Joseph Kony, Salim et Ali, en raison des activités qu'ils menaient pour le compte de leur père et de la LRA. Ces sanctions visaient à geler tous les avoirs détenus par les intéressés sur le territoire des États-Unis.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

34. Depuis mon précédent rapport, l'Organisation maritime internationale a fait état d'une vingtaine d'actes de piraterie et de vols armés en mer dans le golfe de Guinée.

35. Du 9 au 12 août, des experts des États membres de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont rencontrés à Lomé pour examiner les questions relatives à la sécurité maritime avant le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique, qui s'est également tenu à Lomé, le 15 octobre. La Charte de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement a été adoptée lors de ce sommet.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

36. Le 6 juillet, à Makoua, au Congo, deux trafiquants ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de vendre huit défenses d'éléphant représentant 13 kilogrammes d'ivoire. Ils ont été condamnés à une peine de trois ans d'emprisonnement et à une amende de 3 400 dollars. Le 9 juillet, à Franceville, au Gabon, deux trafiquants ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de vendre quatre défenses d'éléphant représentant 23 kilogrammes d'ivoire.

37. En dépit des saisies régulières d'ivoire en Afrique centrale, peu de progrès ont été accomplis dans le démantèlement des réseaux de trafiquants. Rares sont les braconniers qui sont pris et poursuivis. Les divergences entre les cadres législatifs nationaux et leurs lacunes, les carences institutionnelles, la corruption et les limites des systèmes de justice pénale, ainsi que la porosité des frontières, sont autant de facteurs qui sont exploités par des réseaux criminels également impliqués dans le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains, et qui contribuent à pérenniser l'insécurité dans la région.

B. Situation humanitaire

38. Les violences et les conflits qui font rage dans le bassin du lac Tchad, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo demeurent les principales causes de souffrances humaines dans cette sous-région. Environ 2,6 millions de personnes ont été déplacées par suite des attaques de Boko Haram et des contre-offensives militaires menées dans l'ensemble de la région. La crise a plongé 6,3 millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, certaines localités connaissant des conditions proches de la famine. L'ONU a également reçu des informations faisant état d'une augmentation du nombre de faits de violence sexuelle et sexiste parmi les populations déplacées.

39. Au Cameroun, la sécurité dans la région de l'Extrême-Nord reste précaire. Les raids et attentats-suicides transfrontaliers perpétrés par Boko Haram continuent de semer la mort et la misère. La région de l'Extrême Nord accueille 72 846 réfugiés

nigérians. Les engins explosifs improvisés employés par Boko Haram limitent l'accès humanitaire aux déplacés, aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Près de 260 000 réfugiés originaires de République centrafricaine vivent dans l'est du Cameroun et beaucoup d'entre eux se sont installés dans les communautés locales.

40. Dans certaines zones de la région du Lac, dans l'ouest du Tchad, les attaques attribuées à Boko Haram ainsi que les grandes opérations militaires lancées contre le groupe armé entravent l'action humanitaire et sont la cause de nouveaux déplacements de population. On constate une augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des attaques lancées contre des villages pour piller de la nourriture et du bétail. En conséquence, plusieurs partenaires humanitaires ont suspendu leurs activités dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire. On dénombre actuellement plus de 126 000 personnes déplacées, dont 109 000 déplacés dans leur propre pays, 7 900 réfugiés, 11 000 rapatriés et 320 ressortissants de pays tiers. Les taux de malnutrition demeurent au-dessus du seuil d'urgence dans de nombreux districts de la zone sahélienne au Tchad. Les mauvaises conditions pastorales ont entraîné une baisse des prix du bétail, provoqué la détérioration des termes de l'échange et des revenus des pasteurs, et engendré des déficits vivriers. Le Tchad accueille toujours quelque 300 000 réfugiés soudanais et 69 000 réfugiés centrafricains, respectivement dans l'est et le sud du pays.

41. Après une accalmie pendant l'élection présidentielle en République centrafricaine, fin 2015 et début 2016, les violences ont repris en avril et en octobre, notamment à Bangui, forçant des dizaines de milliers de civils, dont 40 000 au cours de la première moitié du mois d'octobre, à fuir pour se protéger. Environ 410 000 Centrafricains sont toujours déplacés à l'intérieur du pays et près de 453 000 sont réfugiés dans des pays voisins. L'insécurité qui règne dans de nombreuses régions est le principal obstacle entravant le rapatriement librement consenti des réfugiés et des déplacés. Quelque 2,3 millions de personnes, soit la moitié de la population du pays, ont besoin d'une aide humanitaire. Les services publics et sociaux étant extrêmement limités, voire inexistants, ce sont les organisations humanitaires qui assurent la plupart des services de base à la population. Cinquante pour cent de la population rurale vit en situation d'insécurité alimentaire et près de 30 % souffre de la faim à un degré tel qu'une assistance immédiate est nécessaire. Les attaques visant les acteurs humanitaires se multiplient, compromettant gravement l'acheminement de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

42. La situation humanitaire est restée très difficile en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays. La poursuite de l'activité des groupes armés et l'aggravation des tensions intercommunautaires ont contribué au déplacement de 367 000 personnes rien qu'au premier semestre de 2016, le nombre total de déplacés s'élevant actuellement à 1,7 million. Les provinces orientales accueillent également la plupart des réfugiés arrivant des pays voisins, soit un total de 388 000 personnes, originaires principalement du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. La période considérée a en outre été marquée par une épidémie de fièvre jaune qui s'est propagée dans sept des 26 provinces du pays. Au cours du premier semestre de 2016, l'épidémie de choléra qui sévit le long du fleuve Congo a continué de se propager des régions de l'est où cette maladie est endémique vers Kinshasa.

C. Situation des droits de l'homme

43. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme dans la sous-région est restée préoccupante. Diverses formes de violation des libertés fondamentales sont en effet commises dans certains pays, notamment à l'encontre des opposants politiques et des manifestants, des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des membres des médias. On assiste à un rétrécissement constant de l'espace démocratique, ce qui a des incidences négatives sur les activités non étatiques et les élections. Les violations du droit à la liberté d'opinion et d'expression ainsi qu'à l'accès à l'information ont notamment pris la forme d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de journalistes, et d'attaques ciblant les organes de presse. Les interruptions de services et autres restrictions ont également été utilisées pour limiter la liberté d'expression et la participation effective à la vie politique, en particulier au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, au Gabon et au Tchad.

44. Au Gabon, à la suite de l'élection présidentielle, des affrontements violents ont éclaté à Libreville et ailleurs dans le pays. Les informations faisant état d'un usage excessif de la force par les forces de sécurité sont inquiétantes. Dans une déclaration publiée le 29 septembre, la Procureure de la Cour pénale internationale a fait une déclaration dans laquelle elle a accusé réception d'une requête par laquelle le Gouvernement gabonais lui demandait d'ouvrir sans délai une enquête sur la situation dans le pays et a annoncé que la Cour procéderait à un examen préliminaire afin de déterminer si les conditions requises pour ouvrir une enquête étaient réunies.

45. Au Tchad, le 24 août, un tribunal de N'Djamena a classé sans suite l'affaire des militaires qui auraient disparu après avoir voté contre le Président lors de la récente élection présidentielle. Le parquet a déclaré que les individus en question avaient été retrouvés et présentés aux autorités policières et judiciaires au cours de l'enquête ouverte pour faire la lumière sur les faits. Le 22 septembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Ministre des affaires étrangères du Tchad ont signé un accord portant sur l'ouverture au Tchad d'un bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

46. En République centrafricaine, la MINUSCA a recensé 455 nouveaux cas attestés de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'encontre de 1 257 personnes, dont 92 femmes, 47 garçons et 14 filles. Ces violations ont notamment pris la forme d'exécutions arbitraires, de traitements cruels et inhumains, de violences sexuelles liées aux conflits, d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'enlèvements.

47. Si les conditions de sécurité sont globalement revenues à la normale après les tensions politiques qui ont suivi les élections tenues plus tôt en 2016 au Congo, la situation des droits de l'homme demeure fragile, mettant en évidence la nécessité impérieuse d'engager des réformes juridiques et institutionnelles, notamment celles de la Commission nationale des droits de l'homme et des comités chargés d'établir les rapports destinés aux organes conventionnels. Le Gouvernement a pleinement coopéré avec une mission déployée dans le pays, du 13 juin au 25 juillet, par le Haut-Commissariat pour évaluer la situation des droits de l'homme pendant la période allant de la tenue du référendum constitutionnel d'octobre 2015 à la crise

qui a suivi l'élection présidentielle du 20 mars 2016, et pour formuler à l'intention du Gouvernement des recommandations sur les moyens de régler les questions et problèmes en suspens.

48. Au Cameroun, le nouveau Code pénal promulgué en juillet a suscité une levée de boucliers dans certains secteurs. Le code révisé maintient la peine de mort et pénalise l'homosexualité, et contient des dispositions prévoyant des sanctions pénales pour le non-paiement de loyers et l'adultère. Il contient aussi de nouvelles dispositions destinées à protéger les droits des femmes et des filles, concernant notamment la garde des mineurs et les questions ayant trait aux mutilations génitales féminines, au viol et au harcèlement sexuel.

D. Situation socioéconomique

49. Plusieurs États Membres en Afrique centrale ont continué de pâtir de la faiblesse des prix des produits de base, de la progression des dépenses de sécurité et de l'insuffisance de l'intégration régionale, ce qui représente une grave menace pour la stabilité socioéconomique de la région. Le recul des dépenses publiques, sous l'effet en particulier des mesures d'austérité adoptées, a exacerbé les tensions sociales dans plusieurs pays. Ainsi, le 31 août, le Gouvernement tchadien a adopté des mesures d'austérité visant à accroître les recettes et à limiter les dépenses publiques, notamment en réduisant les aides et prestations sociales et en restructurant les institutions de l'État. Suite à ces décisions, les syndicats et les étudiants ont lancé une grève illimitée, rejetant le caractère unilatéral des mesures imposées et accusant le Gouvernement de mal gérer les ressources pétrolières.

50. Le 12 juillet, la Banque des États de l'Afrique centrale a annoncé qu'elle prévoyait un taux de croissance moyen de 1,7 % en 2016 dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, contre 2,5 % en 2015. Le déficit budgétaire moyen prévu pour 2016 dans cette zone s'est établi à 7,9 % du produit intérieur brut (PIB), contre 3,5 % en 2015. Le 12 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a annoncé que le taux moyen de croissance prévu dans cette zone était de 1,9 % pour 2016. Constatant que la moyenne de la dette publique extérieure était passée de 13,1 % du PIB en 2012 à un taux estimatif de 25,6 % en 2016, il a demandé que la soutenabilité de la dette soit assurée. Le Conseil d'administration a en outre engagé les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à donner la priorité à l'assainissement des finances publiques, aux réformes structurelles, notamment à l'amélioration du climat des affaires et à la dynamisation des investissements privés, et à la poursuite de l'intégration régionale.

51. Afin de renforcer ses efforts de redressement, la République centrafricaine a organisé à Bruxelles, le 17 novembre, avec le concours de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, une conférence sur le plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

52. Mon Représentant spécial pour l’Afrique centrale a continué d’œuvrer activement en faveur de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans la sous-région, notamment en effectuant une série de visites de pays. Du 20 au 23 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s’est rendu au Congo, au Gabon et au Tchad pour s’entretenir avec diverses parties prenantes des enjeux politiques nationaux et régionaux. Le 21 juillet, il a inauguré les nouveaux locaux du BRENUAC à Libreville.

République centrafricaine

53. En sa qualité de représentant de l’ONU dans le cadre de la médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, mon Représentant spécial a participé à la neuvième réunion du Groupe international de contact sur la République centrafricaine, qui s’est tenue à Bangui le 25 août. Lors de ses entretiens avec les chefs d’État de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, il a exhorté le États de la région à continuer de s’engager en faveur de la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Tchad

54. Les 7 et 8 juin, mon Représentant spécial s’est rendu au Tchad, où il a rencontré le Président tchadien et le chef de l’opposition, Saleh Kebzabo. Il a souligné qu’il importait d’entretenir un dialogue ouvert, en particulier sur les questions touchant à la gouvernance politique et électorale, à l’approche des élections législatives. Le 8 août, il a assisté à la cérémonie de prestation de serment du Président.

République gabonaise

55. Mon Représentant spécial a eu de nombreux échanges avec les principales parties prenantes nationales, et avec des partenaires régionaux et internationaux, en vue de résoudre la crise électorale au Gabon. Il a rencontré à plusieurs reprises le Président sortant, M. Bongo Ondimba et M. Ping, candidats à la présidence, ainsi que leurs partisans et conseillers, les appelant à la retenue et prônant un règlement pacifique de la crise. Le 30 août et le 4 septembre, je me suis également entretenu avec M. Bongo Ondimba et M. Ping afin de rappeler qu’il fallait empêcher toute nouvelle escalade de violence. En outre, mon Représentant spécial s’est entretenu de la situation avec des dirigeants de la région. Il a ainsi rencontré le Président congolais Denis Sassou Nguesso à Brazzaville le 14 septembre et le Président tchadien à N’Djamena le 16 septembre.

56. Mon Représentant spécial a joué un rôle majeur dans l’apaisement des tensions postélectorales, contribuant en particulier à la libération, le 2 septembre, de 27 membres de l’opposition qui étaient détenus au siège de campagne de M. Ping. Il

a demandé à plusieurs reprises que les plaintes électorales soient réglées par les voies légales existantes, de manière transparente, juste et crédible. Il a travaillé en étroite collaboration avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, qui s'est rendu à Libreville, et avec l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin d'aider à désamorcer les tensions croissantes. Il a également tenu des consultations régulières avec le Président de la Cour constitutionnelle du Gabon pour l'encourager à préserver la crédibilité de la procédure d'appel, notamment en faisant des annonces publiques concernant les règles et procédures de la Cour.

Congo

57. Du 30 mai au 1er juin, mon Représentant spécial s'est rendu au Congo pour évaluer la situation et appeler à l'apaisement des tensions résultant de l'élection présidentielle du 20 mars. Il a rencontré le Président congolais et ses conseillers, et les dirigeants de l'opposition, M. Kolélas et M. Mokoko. Il s'est également rendu dans la région du Pool, théâtre des opérations de sécurité menées contre le pasteur Ntumi au lendemain de l'élection présidentielle. Le 26 juin et le 1er août, il s'est entretenu avec le Président, respectivement à Oyo et à Brazzaville. Au cours de ses visites, il a appelé à instaurer un dialogue ouvert et des mesures de confiance, afin de tracer une voie politique pacifique dans la perspective des élections législatives devant se tenir en juillet 2017. Il a également abordé des questions régionales.

Rwanda

58. Le 25 juin 2016, mon Représentant spécial s'est rendu au Rwanda, où il s'est entretenu de questions régionales avec le Président rwandais Paul Kagame et la Ministre des affaires étrangères Louise Mushikiwabo, notamment de la réintégration du Rwanda dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et du rôle que pourrait jouer le pays dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale.

Sao Tomé-et-Principe

59. Les 4 et 5 août, mon Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé-et-Principe à la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, qui s'est tenu le 7 août. Il s'est entretenu avec le Premier Ministre et avec les candidats à la présidence. Lors de sa visite, il a appelé les acteurs politiques à préserver le caractère pacifique du multipartisme à Sao Tomé-et-Principe.

60. Un représentant du BRENUAC s'est également rendu à Sao Tomé-et-Principe pour les premier et deuxième tours de l'élection présidentielle, respectivement du 13 au 20 juillet et du 4 au 10 août. Il a rencontré les candidats à la présidence, la commission électorale, des responsables de la sécurité, des organisations de la société civile et le chef de la Mission d'observation électorale de l'Union africaine, l'ancien Président du Mozambique Armando Emilio Guebuza. Si les acteurs politiques ont souligné le professionnalisme de la commission électorale, ils ont insisté sur la nécessité de la pérenniser.

Élections

61. Le BRENUAC a collaboré étroitement avec des partenaires pour donner suite aux recommandations de l'atelier sur le rôle des médias dans le déroulement et la promotion de processus électoraux pacifiques, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en mai 2015. Dans cette optique, en coopération avec le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le BRENUAC a organisé un atelier à Sao Tomé-et-Principe les 25 et 26 mai. Y ont participé des journalistes et des représentants de la Commission électorale nationale et du Haut Conseil des médias. Les participants ont sollicité de l'aide en vue d'élaborer un code de déontologie et de conduite professionnelle à l'intention des journalistes.

62. Du 7 au 10 juin, le BRENUAC a organisé à Libreville un atelier visant à soutenir le processus électoral par le renforcement de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes. L'un des principaux résultats de cet atelier a été l'approbation du Code de bonne conduite des médias et des journalistes d'Afrique centrale en période électorale, qui a été adopté à Douala (Cameroun) en mai 2015. À la demande des autorités gabonaises, le BRENUAC et d'autres entités des Nations Unies, notamment le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie, ont facilité l'organisation d'ateliers similaires à Port-Gentil du 15 au 17 juin, à Franceville du 22 au 24 juin et à Oyem du 28 au 30 juin.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

63. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a travaillé en étroite collaboration avec la République centrafricaine, qui préside le Comité, pour mettre en œuvre les recommandations de la quarante-deuxième réunion ministérielle, tenue à Bangui du 6 au 10 juin, y compris celles engageant les États à ratifier la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (, et à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes. La prochaine réunion du Comité se tiendra à Sao Tomé-et-Principe du 28 novembre au 2 décembre.

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

64. Le 12 août, le BRENUAC, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Union Européenne et les États-Unis ont publié une déclaration conjointe sur l'élection au Gabon, invitant toutes les parties prenantes à faire en sorte que l'élection se déroule pacifiquement et démocratiquement, à privilégier le dialogue, à s'abstenir de toute incitation à la violence et à veiller au respect des droits de l'homme.

65. Pendant la crise électorale au Gabon, l'ONU et l'Union africaine ont collaboré pour mettre en œuvre des mesures visant à instaurer la confiance entre le Gouvernement et l'opposition, consistant notamment à libérer les détenus, à s'abstenir de faire des déclarations incendiaires et à rétablir les services de télécommunications. Comme convenu avec le Gouvernement, le BRENUAC a collaboré avec l'Union africaine aux fins du déploiement d'une délégation de haut niveau de l'Union africaine, qui a été reporté *sine die.* La volonté des dirigeants régionaux de contribuer à régler les tensions postélectorales a toutefois créé une dynamique propice à la coopération des deux organisations.

66. Du 13 au 15 juin, le BRENUAC a participé à un atelier de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, tenu à Yaoundé, consacré au projet de révision des textes régissant le fonctionnement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont également travaillé en étroite collaboration en vue d'organiser les activités de médiation et d'intégration régionale mentionnées aux paragraphes 67 et 709 ci-après.

Médiation

67. En partenariat avec le Médiateur de la République gabonaise et le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le BRENUAC a organisé la réunion des médiateurs et ombudsmans d'Afrique centrale à Libreville les 26 et 27 juillet. Les Médiateurs du Gabon et du Tchad, l'Ombudsman du Burundi et le Défenseur adjoint du peuple de Guinée équatoriale ont assisté à la réunion. L'imam de Bangui et le président de l'Alliance évangélique de la République centrafricaine y ont participé en tant qu'invités spéciaux. Le Premier Vice-Président du Sénat de la République démocratique du Congo, le Protecteur public adjoint de l'Afrique du Sud et un représentant du Médiateur du Sénégal, en sa qualité de Président de l'Association des médiateurs des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ont également assisté à la réunion. Les participants ont adopté une déclaration en faveur de la création d'une association des médiateurs des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. À cet égard, un plan d'étapes est en cours d'élaboration et un comité directeur, qui compte des représentants des médiateurs d'Afrique centrale présents lors de la réunion et des membres du Secrétariat de la Communauté économique, du BRENUAC et de l'Association des médiateurs des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, a été créé.

Boko Haram

68. Du 31 octobre au 4 novembre, le BRENUAC a organisé au Cameroun et au Tchad, une visite d'experts originaires d'États membres du Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe). Les experts ont rencontré les autorités compétentes des deux pays afin d'examiner l'impact de Boko Haram et se sont rendus dans la ville de Kousséri (Cameroun) et au quartier général de la Force multinationale mixte à N'Djamena.

Intégration régionale

69. Le 30 juillet, mon Représentant spécial a assisté à l'ouverture de la Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à Malabo. Dans son allocution, il s'est déclaré préoccupé par les répercussions politiques et sociales de la baisse continue du cours mondial du pétrole sur les États membres de la Communauté économique et monétaire. Il a demandé à nouveau d'intensifier la diversification économique et l'intégration régionale, et d'améliorer la gestion des ressources.

70. Le BRENUAC et le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont organisé conjointement une table ronde sur l'intégration régionale en Afrique centrale, qui s'est tenue à Yaoundé les 18 et 19 octobre. Les ministres et hauts fonctionnaires concernés des États membres de la Communauté économique, des institutions sous-régionales, des experts et des partenaires de développement y ont assisté. Les participants ont étudié les moyens de relancer le processus d'intégration régionale dans la sous-région, compte tenu des défis actuels.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

71. Le 22 juillet, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu au siège du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale à Pointe-Noire (Congo), où il a été informé des progrès accomplis par le Centre et des difficultés que rencontre sa pleine mise en service. Le conseiller militaire principal du Bureau régional s'est également rendu au siège du Centre régional, du 25 au 27 mai, pour examiner les questions relatives à sa mise en service.

72. À l'occasion de sa visite au Cameroun concernant Boko Haram, le Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des *questions* de sécurité en Afrique centrale s'est également rendu au Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Stratégie régionale et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

73. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a poursuivi l'exécution de son projet triennal visant à renforcer la sécurité physique et la gestion des stocks de ces armes dans certains pays de la région du Sahel, dont le Tchad. Les 27 et 28 juin, le Centre régional a organisé conjointement avec le Ministère tchadien des affaires étrangères et le responsable tchadien pour les armes légères et de petit calibre des consultations nationales sur la question, qui ont également permis de commencer le repérage de sites de stockage pilotes à réaménager. Cette réunion a rassemblé 18 représentants d'organismes nationaux tchadiens qui s'occupent des questions de sécurité relatives aux armes légères et de petit calibre. Elle a permis de mieux faire comprendre l'importance d'adopter une législation et des procédures internes relatives à la sécurité, au contrôle et à la gestion des armes légères et de petit calibre afin de réduire au minimum et de prévenir les risques d'accidents et de détournement d'armes au profit d'acteurs non étatiques.

74. Les 4 et 5 août, à Abuja, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a tenu une réunion d'experts sur l'amélioration de la coopération sous-régionale transfrontière en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre en vertu des instruments

régionaux et sous-régionaux existants. La réunion s'inscrivait dans le cadre du projet du Centre régional visant à renforcer la capacité des pays du bassin du lac Tchad d'appliquer la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité en empêchant les groupes terroristes d'acquérir des armes et des munitions. Elle a rassemblé plus de 30 représentants des quatre pays bénéficiaires et des organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales concernées.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

75. Du 9 au 13 août, des représentants du BRENUAC, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de l'Union africaine ont effectué une mission d'évaluation à Obo et Bria dans l'est de la République centrafricaine. Ils se sont entretenus avec un large éventail de parties prenantes qui ont appelé leur attention, entre autres choses, sur le nombre croissant d'enlèvements et d'attaques perpétrés par la LRA dans cette région et sur le risque de voir ce groupe et les groupes ex-Séléka se renforcer à la suite du retrait des forces ougandaises opérant dans le cadre de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Les besoins humanitaires dans la région ont également constitué un point important des discussions.

76. Du 24 au 28 octobre, des représentants du BRENUAC et de l'Union africaine ont effectué une mission d'évaluation à Dungu, dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Ils ont noté que la LRA y représentait toujours une grave menace pour les communautés locales, même si les moyens du groupe avaient faibli.

77. Conformément aux conclusions de la cinquième réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de Coordination de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 19 et 20 mai, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvées le 30 mai, la Commission de l'Union africaine a mené, du 20 au 25 juin, une mission d'évaluation technique conjointe dans les territoires de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud où sévit la LRA. Cette mission avait pour objectif d'évaluer, entre autres choses, les conséquences du retrait annoncé du contingent ougandais de la Force régionale d'intervention avant fin septembre 2016. L'Union européenne, les États-Unis, l'Union africaine (notamment le commandant de la Force régionale d'intervention) et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont participé à cette mission d'évaluation. Celle-ci a permis d'établir que, bien que les moyens de la LRA aient été considérablement affaiblis, le groupe constituait toujours une menace réelle en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. La présence d'autres groupes armés dans la région, notamment de la faction des ex-Séléka et des milices Janjaouid, compliquait encore la campagne pour l'élimination de la LRA.

78. La mission d'évaluation conjointe a estimé que la non-reconduction éventuelle du mandat des forces spéciales des États-Unis, qui a pris fin le 31 octobre, priverait la Force régionale d'intervention de son principal appui logistique. La situation

deviendrait critique si les forces ougandaises de la Force régionale d'intervention se retiraient. Entretemps, le mandat des forces spéciales des États-Unis a été reconduit jusqu'au début de 2017.

Protection des civils et aide humanitaire

79. Dans le cadre de l'« Opération Red Kite », la MONUSCO a fourni un appui logistique à l'offensive lancée avec succès contre la LRA par les forces armées de la République démocratique du Congo, y compris son contingent participant à la Force régionale d'intervention, qui est assisté par l'armée américaine.

80. La MONUSCO et les forces armées de la République démocratique du Congo ont intensifié leurs patrouilles dans les parties du territoire de Dungu où sévit la LRA, en particulier Badolo, Nambia et Nagero. La MONUSCO et la MINUSCA ont également renforcé leurs échanges d'informations sur tout ce qui a trait à la LRA.

81. Dans le cadre de la mise en place du système d'alerte rapide du projet « Villages sécurisés, autonomisés et connectés » (Secured Empowered Connected Communities) déployé par l'organisation Catholic Relief Services avec le soutien du Gouvernement des États-Unis, cinq radios à haute fréquence ont été installées dans la zone située aux environs de Bangadi et à Kapili.

Désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

82. Le camp de transit de la MONUSCO à Dungu a accueilli 27 personnes qui étaient sous la coupe de la LRA, dont 10 ressortissants congolais, 8 ougandais, 5 centrafricains et 4 sud-soudanais. Ils ont tous été rapatriés par la MONUSCO avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge, ou ont retrouvé leur famille en République démocratique du Congo.

Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

83. Les fonds alloués à la stabilisation et au relèvement des zones touchées par la LRA sont notoirement insuffisants et ces questions ne font pas l'objet d'une grande attention. Les pouvoirs publics, de même que les acteurs du développement et de l'action humanitaire, notamment les entités des Nations Unies, font largement défaut.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

84. Le Conseiller régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), basé à Dakar, s'est rendu à Libreville les 25 et 26 juillet afin d'envisager une coopération avec le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale visant à appuyer des initiatives régionales dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Un certain nombre d'initiatives ont été recensées, notamment un appui conjoint à la Communauté économique en vue de créer un réseau de femmes pour la paix en Afrique centrale.

IV. Observations et recommandations

85. Face aux tensions politiques persistantes dans la sous-région liées à la tenue d'un certain nombre d'élections et à leurs suites immédiates, je demande instamment à toutes les parties prenantes de régler leurs différends de manière pacifique, notamment par le dialogue ouvert et la médiation, et dans le respect des cadres juridiques existants. Le déroulement pacifique des scrutins est de la responsabilité de tous les dirigeants politiques. Je salue le rôle essentiel joué par les observateurs internationaux et régionaux, et souligne l'importance de la participation libre et responsable des médias. Je demande également aux gouvernements concernés de veiller à ce que les opérations électorales et les activités consécutives aux élections, notamment les recours formés contre les résultats officiels, soient conduites dans la transparence afin d'en garantir la crédibilité. En outre, je prie instamment les gouvernements concernés de veiller à ce que les mesures de sécurité intérieure qui seraient prises ou les opérations engagées à cette fin respectent les normes du droit international des droits de l'homme. Mon Représentant spécial continuera à exercer ses bons offices et à prendre des initiatives de diplomatie préventive à l'égard de toutes les parties intéressées.

86. Je me félicite de la signature, le 15 novembre, du compromis par lequel les présidents de la Guinée équatoriale et du Gabon ont décidé de soumettre leur différend frontalier à la Cour internationale de justice. Il s'agit d'une étape historique et de l'heureuse conclusion du processus de médiation de l'ONU. J'espère que le règlement de ce différend frontalier ancien sera une source d'inspiration pour d'autres pays rencontrant des problèmes analogues et qu'il contribuera à renforcer les relations bilatérales entre les deux pays.

87. Je constate avec satisfaction que les efforts déployés dans la région pour lutter contre Boko Haram ont permis de remporter d'importants succès militaires. Ce groupe terroriste continue malgré tout de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité régionales, et ses activités continuent d'avoir des effets dévastateurs sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire et sur celle des droits de l'homme dans les zones où il sévit. Je demande à tous les gouvernements concernés de persévérer dans cette voie et d'accroître encore leurs efforts, en pleine conformité avec le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés, afin de remédier non seulement aux manifestations immédiates de violence de la part de Boko Haram, mais aussi aux causes profondes de la crise. De même, j'exhorte la communauté internationale à intensifier son appui à la région dans sa lutte contre Boko Haram, en lui apportant notamment l'aide humanitaire et l'appui au relèvement rapide dont elle a un besoin vital et en fournissant l'appui politique, logistique et financier nécessaire à la Force multinationale mixte et à la Commission du bassin du lac Tchad. Enfin, j'encourage la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à organiser, sans plus tarder, le sommet des chefs d'État prévu sur Boko Haram afin d'élaborer une stratégie régionale face à la crise provoquée par ce groupe, et en particulier de s'attaquer aux causes profondes qui ont contribué à son émergence et à sa résistance. Le Bureau régional et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont prêts à aider les deux organisations sous-régionales à cet égard.

88. Je considère comme un signe encourageant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité maritime, notamment les efforts visant à rendre

opérationnel le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. J'appelle à nouveau les États de la région et les partenaires internationaux à fournir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Le BRENUAC, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, continuera d'apporter son aide à la lutte contre l'insécurité maritime et de rallier des soutiens en sa faveur. Je me félicite de l'adoption de la Charte de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement.

89. Je demeure préoccupé par le phénomène du braconnage et du trafic d'espèces sauvages, et par ses incidences négatives sur l'environnement, l'état de la gouvernance et la sécurité dans la sous-région, notamment les liens persistants entre le trafic d'espèces sauvages et les groupes armés. Je redemande aux gouvernements de la sous-région de prendre des mesures décisives afin de mettre en œuvre les décisions stratégiques qui ont été adoptées pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages, notamment celles énoncées dans la résolution 69/314 de l'Assemblée générale et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau régional continuera de soutenir les efforts sous-régionaux visant à trouver des méthodes collaboratives pour régler ce problème.

90. Si les progrès dans la lutte contre la LRA se maintiennent, le groupe montre toujours qu'il a l'intention et la capacité de mener des attaques contre les civils en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Le retrait prévu des forces ougandaises de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine nécessitera l'engagement redoublé des parties prenantes nationales, régionales et internationales pour faire en sorte que la LRA ne profite pas du vide ainsi créé. Je prie instamment toutes les parties prenantes de rester engagées sur les plans politique, financier et militaire, notamment par le financement des programmes humanitaires déployés dans les zones où sévit la LRA. Je suis reconnaissant aux soldats des forces ougandaises et de la Force régionale d'intervention, ainsi qu'aux pays contributeurs, pour leur dévouement et leur engagement, la poursuite de leurs efforts et de leurs opérations étant essentielle pour enrayer la menace posée par la LRA.

91. Je remercie également les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je souhaite par ailleurs exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays qui fournissent des contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je remercie également le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de leur soutien en faveur du Bureau régional. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur soutien au Bureau régional et leur collaboration avec ce dernier.

92. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial sortant, M. Bathily, pour son engagement indéfectible, son dévouement et le travail considérable qu'il a accompli durant son mandat. Je remercie également mon Représentant spécial par intérim, M. Fall, d'avoir accepté cette difficile mission et félicite le personnel du BRENUAC pour les efforts constants qu'il déploie en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.